

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1960

présenté par
M. Cinieri

à l'amendement n° 1002 de M. Le Fur

ARTICLE 9

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.